

LISTE TARIFAIRE DU CANADA

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
0811.90.20	--- Cerises	B	5.5 ¢/kg mais pas moins de 7.5 %	-
0811.90.30	--- Pêches	B	6.2 %	-
0811.90.40	--- Airelles rouges	A	6 %	-
0811.90.50	--- Fruits à coques	A	En fr.	-
0811.90.90	--- Autres	B	5 %	-
08.12	Fruits conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à l'alimentation en l'état.			
0812.10.00	- Cerises	B	5.5 ¢/kg mais pas moins de 6.2 %	-
0812.20.00	- Fraises	C	12.5 %	-
0812.90	- Autres			
0812.90.10	--- Akalas, akées, poires d'anchois, avocats, bananes, fruit à pain, caramboles, chayottes, chérimoles (cœur de boeuf), agrumes, dattes, durions, feijoas, figues, fu quas (poires de merveille, margoses), quenettes, goyaves, spondias, jujubes, kiwi, pommes d'api, litchis (lychées), nèfles du Japon, magueys (cantalos), mammées, mangues, mangoustes, papayes, fruit de la passiflore, asimines (papayes), plaquemines (kaki), ananas, plantains (plantainiers), plumcots, figues de Barbarie, grenades, coings, rangpurs, sapotes, cainities, tamarins, tangelos et pamplemousse dit uglifruit	D	En fr.	-
	--- Autres :			
0812.90.91	---- Melons	D	En fr.	-
0812.90.99	---- Autres	B	5 %	-
08.13	Fruits séchés autres que ceux des n° 08.01 à 08.06; mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent Chapitre.			
0813.10.00	- Abricots	D	En fr.	-
0813.20.00	- Pruneaux	D	En fr.	-
0813.30.00	- Pommes	B	5 %	-
0813.40.00	- Autres fruits	D	En fr.	-